



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 09 AVRIL 2026**

**OBJET : VŒU**

**Vœu pour le respect inconditionnel du droit international et en  
solidarité avec le peuple libanais**

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents	41
Absents représentés	4
Absents excusés	4
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

*Les points de l'ordre du jour ont été examinés dans l'ordre suivant : points 1 à 56, points 63, 64 et 68, points 57 à 62, points 65 à 67, points 69 à 72, vœu*

#### **PRESENTS**

Philippe BOUYSSOU, Maire, Guillaume SPIRO, Méhadée BERNARD, Karim MASTOURI, Malika ZEDIRI, Jean-François CLAUDON, Kheira FREIH BENGABOU (à partir du point 1) Alexandra MORTET, Clément PECQUEUX, Simon VEISSIERE, Farida HANAIZI, Bertrand QUINET, Ouarda KIROUANE, Fenda DIARRA, Guillaume RUCHAUD, Audrey MEDEVILLE, Fabienne OUDART (à partir du point 63), adjoints au Maire.

Philippe MALHEIRO, Abdelhalim SAAD, Sahra ZIDELKHILE, Claire MILLEVILLE, Théophile BORNET, Célia RIFFAUD, Francine COLSON, Vincent GARREAU, Louis MAZIERE, Sarah OUISTI, Djeneba SANGARE, Estelle BOUFALA (à partir du point 2), Léo JANIS-TOURNIER, Kiruththiga SANTHALINGAM, Sébastien PRALIN, Maryse DORRA, Mounia CHOUAF (à partir du point 1), Thomas MIELE, Laurent MONFRET, Rebecca DEPRez, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Fabienne OUDART, adjointe au Maire, représentée par Ouarda KIROUANE (jusqu'au vote du point 56)  
Ayoub RAGBI, adjoint au Maire, représenté par Méhadée BERNARD  
Sébastien SCARPINATO, adjoint au Maire, représenté par Karim MASTOURI  
Nouridine KHALED, conseiller municipal, représenté par Kheira FREIH BENGABOU (à partir du point 1)  
Jubaid AHAMED, conseiller municipal, représenté par Léo JANIS-TOURNIER

#### **ABSENTS EXCUSES**

Kheira FREIH BENGABOU, adjointe au Maire (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)  
Mounia CHOUAF, conseillère municipale (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)  
Estelle BOUFALA, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 1)  
Nouridine KHALED, conseiller municipal (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

*(par 40 voix pour et 5 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)*

## VŒU

### Vœu pour le respect inconditionnel du droit international et en solidarité avec le peuple libanais

Présenté par le Maire  
au nom de la majorité municipale « Front Populaire Ivryen »

#### Adopte le vœu suivant

*(par 39 voix pour, 7 abstentions et 3 conseillers ne prennent pas part au vote)*

Sur proposition de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la ville d'Ivry s'associe aux condamnations exprimées par le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterrez, à la suite des bombardements massifs qui ont frappé le Liban ce mercredi 8 avril - ôtant la vie d'enfants, de femmes, d'hommes civil-es. Plus d'une centaine de frappes aériennes ont été perpétrées, en une dizaine de minutes, par l'armée israélienne sur commandement direct du gouvernement d'extrême droite de Benjamin Netanyahu, ayant déjà une longue liste de crimes de guerre à son actif.

Ces frappes, intervenues quelques heures après l'annonce d'un cessez-le-feu dans la région, ont touché Beyrouth, sa banlieue sud ainsi que plusieurs villes et villages, causant de très nombreuses victimes civiles et d'importants dégâts aux infrastructures. En quelques minutes, le pays a basculé dans le chaos. Le bilan humain, encore provisoire, fait état de plusieurs centaines de mort-es et de blessé-es, tandis que les secours restent mobilisés face à l'ampleur de la catastrophe. L'ONU alerte sur un « grave danger » pour le cessez-le-feu et les perspectives de paix durable dans la région, rappelant qu'il n'existe « aucune solution militaire au conflit ».

Ces événements surviennent dans un contexte où le Liban est déjà fragilisé par une crise économique, sociale et politique majeure, plongeant une grande partie de la population dans des conditions de vie marquées par la précarité.

- **Considérant** l'aggravation de la crise humanitaire et sociale au Liban ;
- **Considérant** la Journée de deuil national décrété par le Premier ministre libanais ce jeudi 9 avril ;
- **Considérant** l'engagement de la ville d'Ivry-sur-Seine comme « Ville Messagère de la Paix »,

#### Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine :

- réaffirme sa solidarité avec le peuple libanais, l'ensemble des proches des victimes et des ressortissant-es vivant sur notre territoire ;
- appelle la communauté internationale à prendre des sanctions immédiates contre Israël et l'union européenne à suspendre son accord d'association avec Israël ;

- appelle à une mobilisation renforcée de la communauté internationale pour soutenir la population, les actrices et acteurs humanitaires et encourager les initiatives de coopération et de solidarité internationale ;
- demande un arrêt immédiat des hostilités, le respect du droit international humanitaire et la protection des civil·es, tel que l'exige ONU ;
- appelle à privilégier les voies diplomatiques et à intégrer le Liban dans le processus de paix et de « cessez-le-feu ».

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 20/04/2026